



Document d'objectifs du réseau de zones humides de l'Albanais

(Document d'application)

Marais des Nantets

Commune de
Saint Offenge-Dessous

Décembre 2004





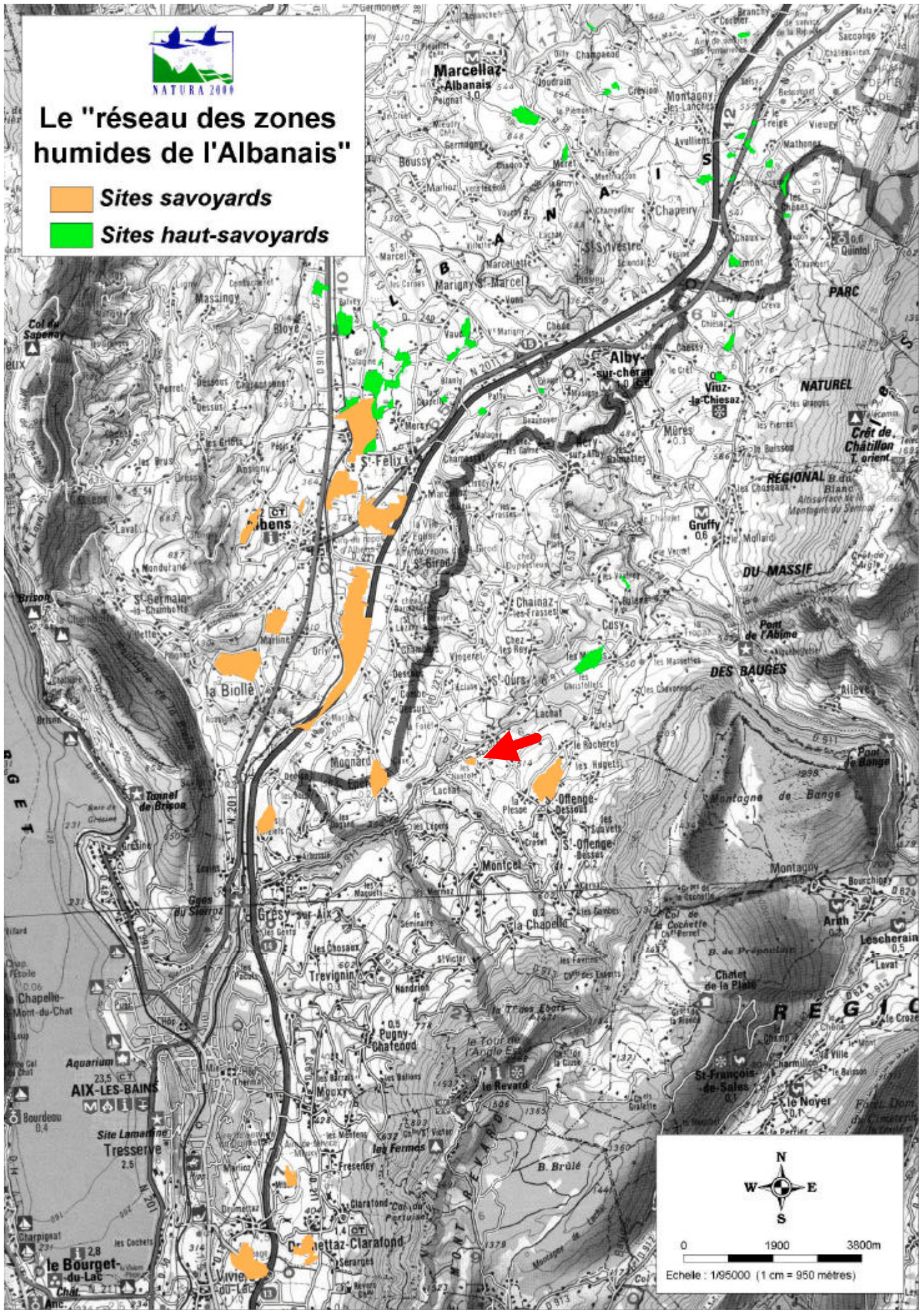
Sommaire

PRÉAMBULE	4
A. PRÉSENTATION DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT	6
A-1. INFORMATIONS GÉNÉRALES.....	6
A-2. ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE	6
B. EVALUATION DU PATRIMOINE ET DÉFINITION DES OBJECTIFS	8
B-1. VALEUR PATRIMONIALE.....	8
B-2. DÉFINITION DES OBJECTIFS	8
B-3. FACTEURS SUSCEPTIBLES D'INFLUENCER LA GESTION	8
C - ACTIONS PROPOSÉES	10
C-1. PRINCIPES	10
C-2. DESCRIPTION	10
C-2.1. Gestion des habitats	10
C-2.2. Suivi du site.....	10
C-2.3. Démarches administratives	10
C-3. SYNTHÈSE ET PLANIFICATION DES OPÉRATIONS.....	10
C-4. EVALUATION FINANCIÈRE.....	11



Le "réseau des zones humides de l'Albanais"

-  Sites savoyards
-  Sites haut-savoyards



0 1900 3800m

Echelle : 1:95000 (1 cm = 950 mètres)

Préambule

Le document d'objectifs du réseau de zones humides de l'Albanais est composé de deux volumes. Le premier a pour but de donner une vision d'ensemble de ce réseau avec ses enjeux et problématiques de gestion. Le second rassemble les documents d'objectifs propres à chaque site et ayant pour vocation d'être l'outil d'appropriation et de validation locale de la démarche Natura 2000.

La présente version est le document d'objectifs appliqué au marais des Nantets (St Offenge-Dessous) et comporte trois grandes parties :

A- Présentation de la zone et de son environnement

Y figurent un certain nombre d'informations générales sur cette zone humide et son contexte environnant. Les informations relatives à certains paramètres communs à l'ensemble des sites (géologie, pédologie...) et déjà présentées dans le document d'objectifs, ne sont pas évoquées afin de limiter le volume de ce document.

B - Evaluation du patrimoine et définition des objectifs

Cette partie a dans un premier temps pour but de mettre en évidence les enjeux patrimoniaux qui guideront l'élaboration des objectifs de gestion du marais. Cette évaluation s'appuie sur l'analyse du statut réglementaire des habitats ou espèces Directives européenne "Habitat, faune, flore" et "Oiseaux", loi française du 10 juillet 1976 sur la "protection de la nature". Est également pris en compte l'éventuelle inscription des espèces aux "listes rouges" (régionale, française, européenne) qui bien que n'ayant pas de valeur réglementaire, traduisent bien le niveau de rareté et de menace qui pèse sur ces espèces.

Dans un second temps, sont abordés un certain nombre de contraintes ou d'éléments favorables entrant en interaction avec les objectifs de gestion. Les orientations et choix de gestion résulteront de la prise en considération de ces différents facteurs. Certains d'entre eux sont liés aux caractéristiques naturelles du marais. Elles engendrent parfois des contraintes techniques ou réglementaires incontournables qui devront être intégrées dès la conception des opérations. D'autres sont issus de la prise en compte des activités humaines se déroulant sur le site ou en périphérie. Rappelons qu'en tant que collecteur des eaux de leur bassin versant, les zones humides sont entièrement dépendantes des activités humaines qui s'y déroulent et de l'occupation du sol -favorable ou non - qui en résulte.

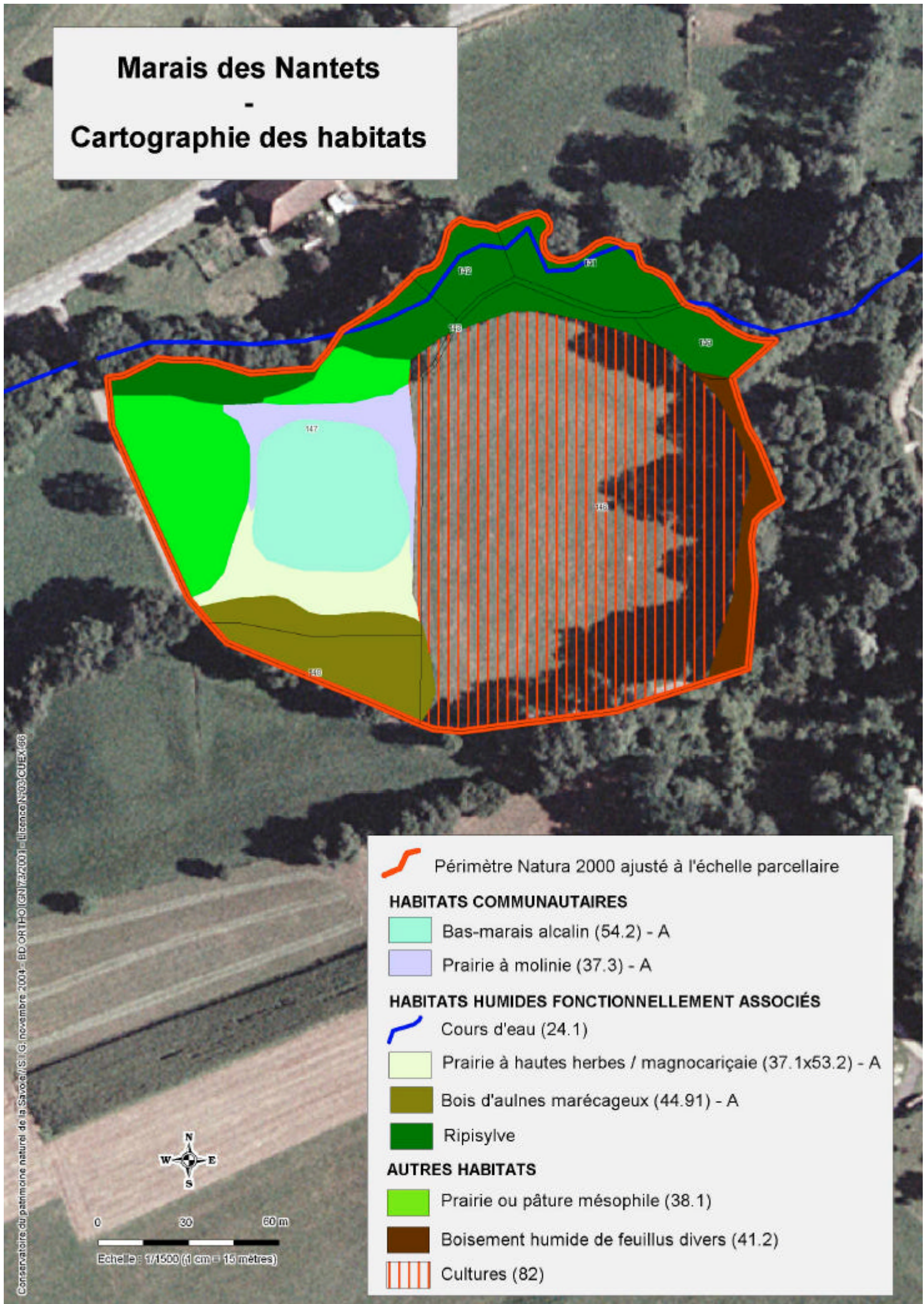
C - Actions proposées


Cette partie présente les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de conservation et relèvent essentiellement de quatre catégories :

- Animation foncière et animation locale du projet
- Gestion des habitats et des espèces
- Suivi écologique du site
- Démarches administratives
- Chiffrage des opérations

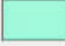

Marais des Nantets

Cartographie des habitats


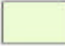




 Périmètre Natura 2000 ajusté à l'échelle parcellaire




HABITATS COMMUNAUTAIRES

-  Bas-marais alcalin (54.2) - A
-  Prairie à molinie (37.3) - A

HABITATS HUMIDES FONCTIONNELLEMENT ASSOCIÉS

-  Cours d'eau (24.1)
-  Prairie à hautes herbes / magnocariçaie (37.1x53.2) - A
-  Bois d'aulnes marécageux (44.91) - A
-  Ripisylve

AUTRES HABITATS

-  Prairie ou pâture mésophile (38.1)
-  Boisement humide de feuillus divers (41.2)
-  Cultures (82)

Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie (S.I.G. novembre 2004 - BD OR THO IGN 74200) - Licence N°03-CLUEX-06



A. Présentation du site et de son environnement

A-1. Informations générales

A-1.1. Localisation, description sommaire

Cette "micro" zone humide est située sur le commune de St Offenge-Dessous à 450 m d'altitude au nord-ouest du hameau des Nantets. Elle ne se compose que d'un bas-marais d'environ un demi hectare entouré de prairies mésophiles et de milieux bocagers.

A-1.2. Statuts

Document d'urbanisme

Le site est classé en zone Nh.

Inscriptions aux inventaires, classements divers

- ZNIEFF de type 1
- Réseau Natura 2000 "S10"

A-1.3. Foncier

Le site englobe 7 parcelles privées dont seulement 2 sont en marais. Le site étant déjà entretenu, aucune démarche d'animation foncière à finalité conservatoire n'a été menée.

Section E2 : 148, 142, 147, 141, 146, 140, 143.

A-2. Environnement et patrimoine

A-2.1. Hydrologie

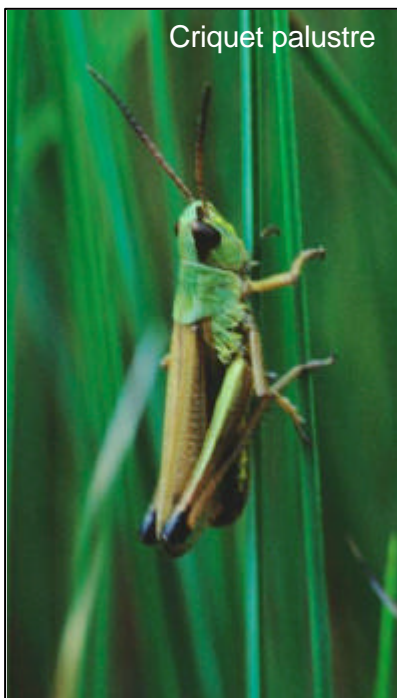
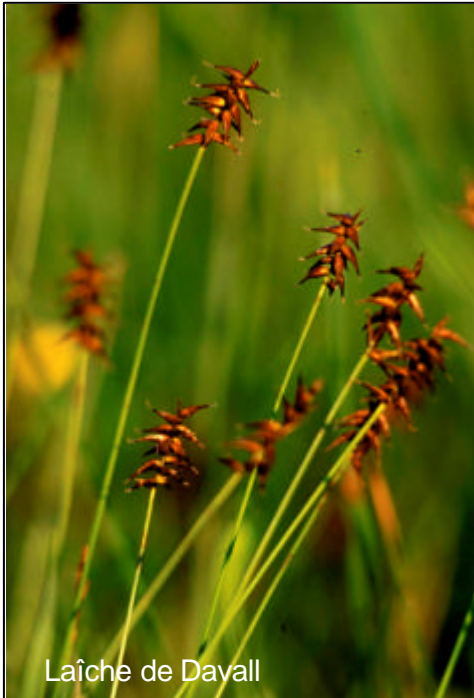
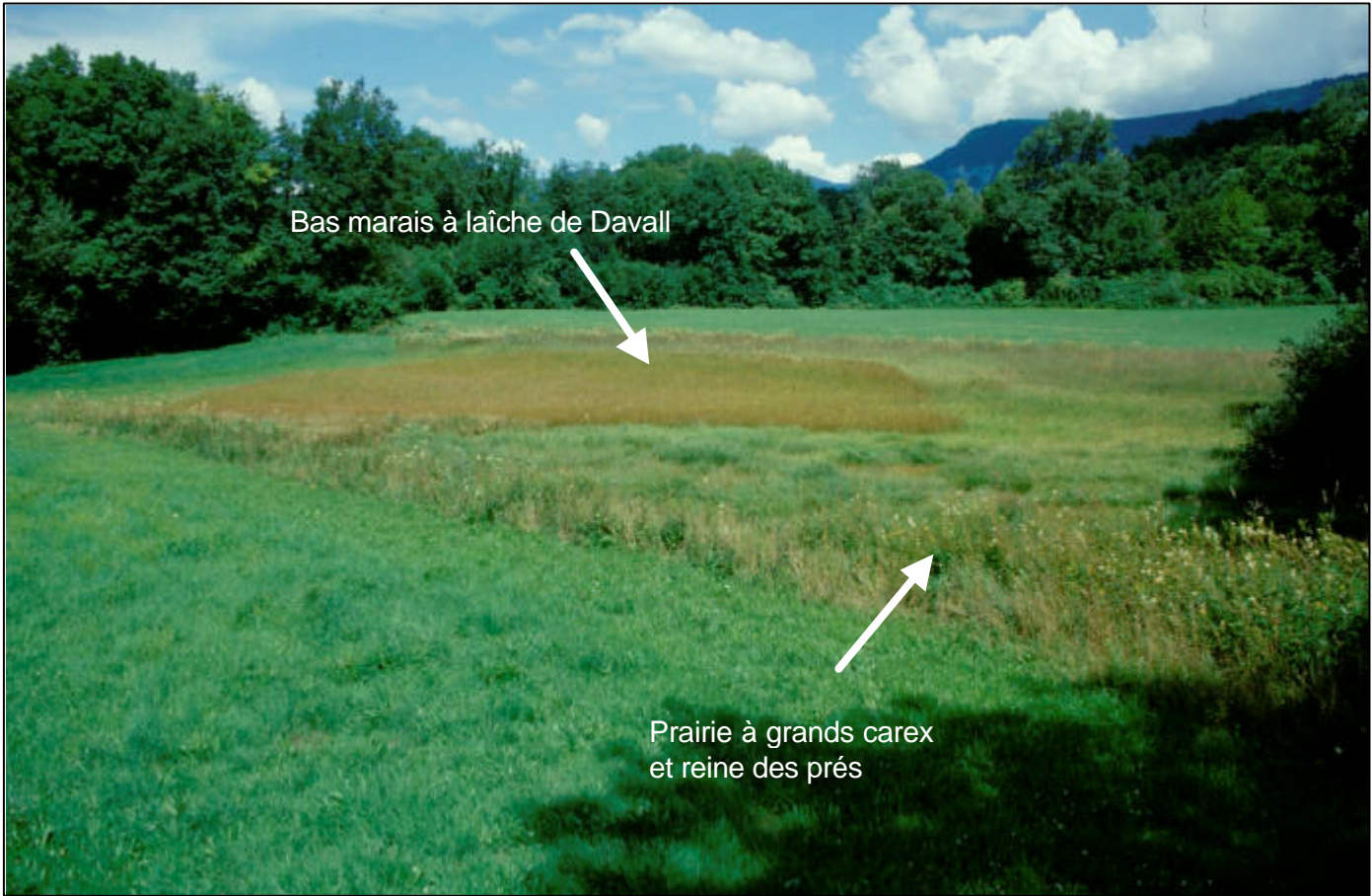
Cette micro zone humide est alimentée par des apports provenant du sud-est : ruisselet et suintements de versant. Le marais ne possède pas d'exutoire apparent vers le ruisseau ("Nant de la Monderesse") qui le longe au nord ouest.

A-2.2. Unités écologiques

Sur la carte ci-contre figurent les principaux « habitats » présents sur le site ainsi que leur référence en nomenclature européenne et leur état actuel de conservation (A : bon, B : moyen, C : mauvais) lorsqu'il s'agit d'habitats humides.

A-2.3. Evolution historique

Ce marais ne semble pas avoir subi de phase d'abandon, probablement en raison de sa petite superficie et de sa portance qui permettent une fauche rapide sans véritable contrainte. Il n'est toutefois pas impossible que cette zone humide ait été autrefois plus étendue au nord-est où les prairies sont aujourd'hui artificielles.



A-2.4. Contexte socio-économique

Le bassin versant du site est encore dominé par une vocation de polyculture élevage. Le marais est fauché annuellement par un seul exploitant. La chasse s'y pratique également. A noter la présence d'une station d'épuration à l'aval du site et d'un petit étang en amont.

B. Evaluation du patrimoine et définition des objectifs

B-1. Valeur patrimoniale

Enjeux	Situation
→ Groupement végétaux visés par la Directives Habitats	
Bas marais alcalin à laïche de Davall	Etat actuel bon. Pas de recul pour pouvoir se prononcer sur l'évolution passée.
→ Groupement végétaux menacés en plaine au niveau départemental	
Grande cariçaie	Idem ci-dessus
Prairie à hautes herbes	Idem ci-dessus
→ Flore protégée au niveau régional	
Ophioglosse vulgaire	Présence de plusieurs dizaines de pieds dans le bas marais et les prairies humides périphériques
→ Insectes rares ou menacés dans le département	
Criquet palustre	Présence d'une petite population dans un état de conservation apparemment correct

B-2. Définition des objectifs

→ Marais

- Maintenir la gestion actuelle
- Mise en cohérence des documents d'urbanisme avec les enjeux de conservations

→ Bassin versant

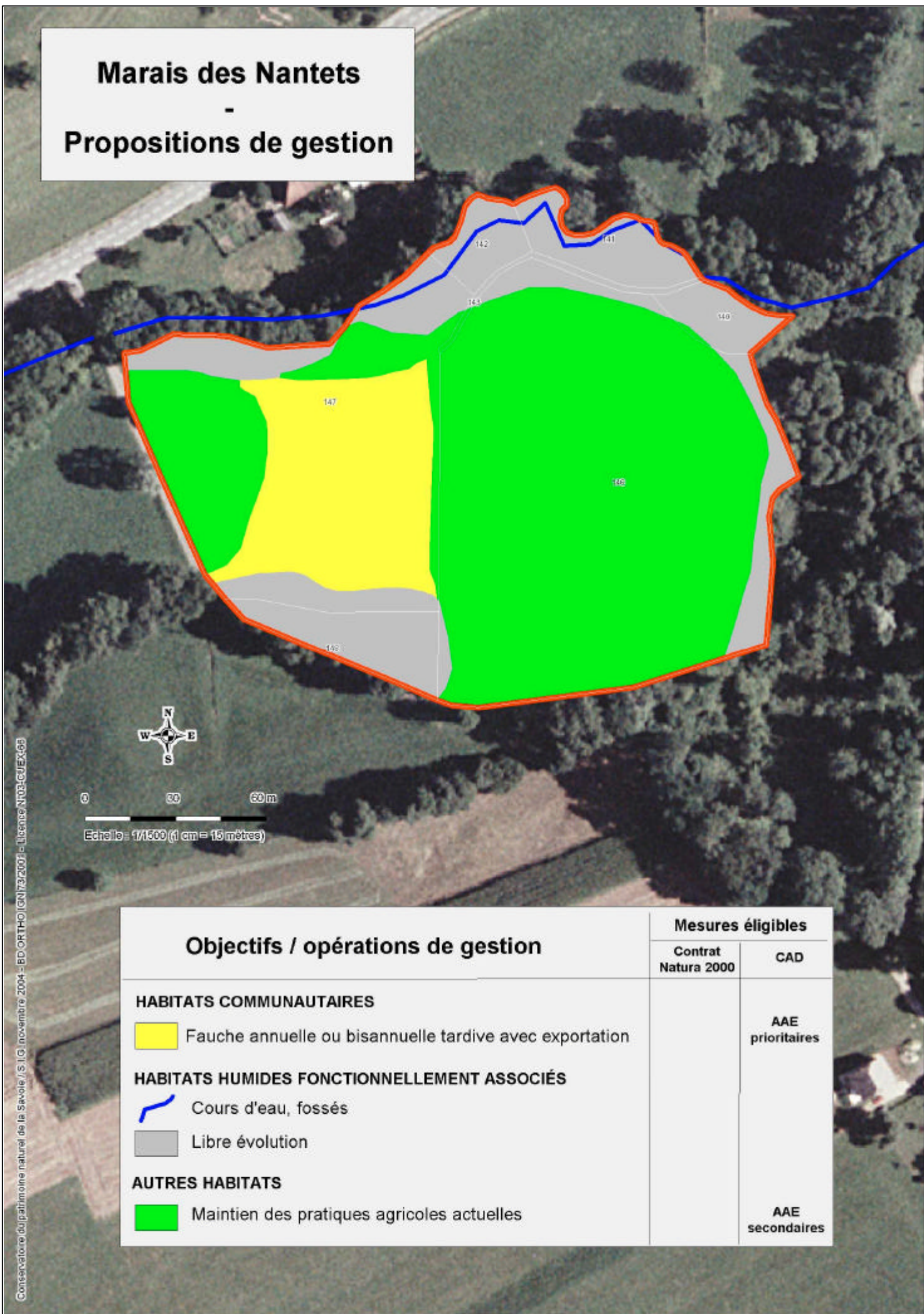
- Maintenir sa vocation agricole
- Restaurer ou maintenir les productions et les pratiques agricoles compatibles avec les exigences de la zone humide.

B-3. Facteurs susceptibles d'influencer la gestion

Comme pour le marais de la Plesse, la commune de St Offenge-Dessous n'a pas souhaité s'impliquer dans la démarche Natura 2000. La situation est toutefois différente avec le marais des Nantets pour lequel il suffit de pérenniser les pratiques de gestion déjà existantes, ce qui ne nécessite aucune animation foncière.





Marais des Nantets

Propositions de gestion



Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie / S.I.G. novembre 2004 - BD ORTHO (GN73/2007) - Licence N°03-CUEX-98



Objectifs / opérations de gestion	Mesures éligibles	
	Contrat Natura 2000	CAD
HABITATS COMMUNAUTAIRES  Fauche annuelle ou bisannuelle tardive avec exportation		AAE prioritaires
HABITATS HUMIDES FONCTIONNELLEMENT ASSOCIÉS  Cours d'eau, fossés  Libre évolution		
AUTRES HABITATS  Maintien des pratiques agricoles actuelles		AAE secondaires

C - Actions proposées

C-1. Principes

La mise en œuvre de ces actions reste subordonnée à la volonté des propriétaires et/ou gestionnaires des parcelles qui ont la possibilité de souscrire un contrat de gestion avec l'Etat. Ces contrats seront de deux types selon le statut de leur souscripteur :

- contrat « Natura 2000 » pour les propriétaires privés ou gestionnaires ne relevant pas du statut agricole. Les propriétaires privés ne pouvant eux-mêmes exécuter ces travaux, pourront en confier la charge à d'autres structures (CPNS, collectivités, ACCA, ...) susceptibles de les réaliser. Les cahiers des charges de ces contrats figurent à la fin de la partie générale du document d'objectifs.

- contrat d'agriculture durable (CAD) : Les exploitants ayant souscrit ce dispositif, auront la possibilité de choisir parmi les « actions agroenvironnementales (AAE) » sélectionnées par le groupe thématique agricole afin de conserver ou de mettre en œuvre des pratiques extensives sur les parcelles de marais ou de prairies et cultures périphériques. La liste de ces actions figure également à la fin de la partie générale du document d'objectifs.

Dans son état actuel (gestion agricole intégrale) le marais des Nantets ne peut faire l'objet que de contrat d'agriculture durable.

C-2. Description

C-2.1. Gestion des habitats

Habitats	Types d'opérations
Prairies humides	⇒ Maintien des pratiques actuelles en proscrivant tout drainage, labour ou fertilisation.
Autres parcelles	⇒ Si contractualisation CAD : choix parmi les mesures agro-environnementales annexées au DOCOB.

C-2.2. Suivi du site

Zone concernée	Type d'opérations
Site entier	⇒ Suivi général ⇒ Actualisation cartographie habitats/usages

C-3. Synthèse et planification des opérations

EVALUATION ET SUIVI DE LA GESTION	200X	200X	200X	200X	200X
Suivi général et volet agricole					
Actualisation de la cartographie des habitats et des usages					

C-4. Evaluation financière

NB : les chiffrages présentés ci-dessous visent à donner une première indication globale des montants nécessaires à la mise en œuvre du document d'objectifs sur une période de 6 ans.

Dans le cas du marais de la Plesse, cette évaluation n'a qu'un caractère formel compte tenu de la position de la commune vis-à-vis de la démarche.

A - Gestion des habitats	
Restauration prairie humides	0,00 €
Entretien prairies humides	0,00 €
Restauration / entretien milieux aquatiques	0,00 €
Conception / Mise en œuvre / Suivi des travaux	0,00 €
Total A	0,00 €

B - Suivis scientifiques	
Total B	1 525,00 €

C - Valorisation pédagogique	
Total C	0,00 €

D - Mise en œuvre du DOCOB	
Volet foncier	0,00 €
Animation générale	0,00 €
Volet agricole	1 220,00 €
Total D	1 220,00 €

TOTAL / DOCOB	2 745,00 €
----------------------	-------------------